

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

2^e LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat de la motion de l'honorable sénateur Hays, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-32, intitulé: «Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglementant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation».—
(L'honorable sénateur Grosart).

Le sénateur Grosart: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de prendre maintenant la parole à l'appel de la motion ajournée en mon nom. Mais comme je sais que le bill présente un certain caractère urgent, quoique pas tout à fait le même que celui que revêtait le bill que nous venons tout juste d'adopter, s'il y a un autre sénateur qui désire prendre la parole maintenant, je serais heureux de lui céder la parole. J'ai l'intention de prendre la parole mardi prochain dans ce débat, mais je serais très heureux de céder mon tour à tout autre sénateur qui désire prendre la parole maintenant.

Le sénateur Manning: Honorables sénateurs, je voudrais moi aussi dire quelques mots au sujet du bill, mais j'aimerais remettre mon intervention à notre prochaine séance si cela ne retarde pas trop l'étude du bill.

(Le débat est reporté.)

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président informe le le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 8 mai 1975

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable R. G. B. Dickson, LL. D., D.C.L., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 8 mai, à 5 h 15 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire administratif
du Gouverneur général,
André Garneau
Brigadier général

L'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE ET LE CODE CRIMINEL (ABOLITION TOTALE DE LA PEINE CAPITALE)

BILL MODIFICATIF—2^e LECTURE—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le mercredi 30 avril, de la motion du sénateur Argue: Que le bill S-23, tendant à modifier la loi sur la défense nationale et le Code criminel (abolition totale de la peine capitale), soit lu pour la 2^e fois.

Le sénateur Carter: Honorables sénateurs, lorsque j'ai proposé l'ajournement du débat sur ce bill la semaine dernière, je remplaçais le whip du gouvernement qui se trouvait alors absent. Je ne comptais pas participer au débat ayant déjà pris la parole plusieurs fois au Sénat en faveur de l'abolition totale de la peine capitale: on connaît bien mes vues à ce sujet. Je n'ai donc pas à les répéter tant et plus. J'ai proposé l'ajournement du débat au cas où d'autres sénateurs auraient aimé y participer et aussi pour réserver au parrain du bill le droit de répondre.

Cela dit, honorables sénateurs, je suis maintenant prêt à céder la parole à quiconque veut la prendre.

L'honorable J. J. Greene: Honorables sénateurs...

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, autorisez-vous le sénateur Greene à prendre la place du sénateur Carter?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Greene: A l'instar du sénateur Carter, je ne prévoyais pas participer à ce débat, pour la même raison que lui. On connaît très bien mes opinions et elles ont été largement diffusées ou tout au moins, ma façon de voter à l'autre endroit en témoigne clairement. Ce sont les excellents discours qu'ont fait le motionnaire, le comotionnaire et le sénateur Macdonald qui m'ont incité à revenir sur ma décision et à exprimer une fois de plus mes opinions. Le fait que le sénateur Beaubien a exprimé l'opinion inverse y est aussi pour quelque chose. Je ne parlerai cependant pas beaucoup de lui, car je pense que son collègue de parti, le sénateur O'Leary, l'a fait mieux que je ne pourrais le faire.

Je me contenterai de rafraîchir ses connaissances en histoire. Il semble comparer la nécessité de multiplier les potences et le fait que, pendant son déclin, Rome ait décidé de construire des murs pour se protéger. Sauf erreur, il dit que, si nous augmentons le nombre de potences, tout comme Rome a construit de nouveaux remparts, nous sauverons notre société comme Rome s'est sauvée. Je crains qu'il ne soit pas plus fort en sociologie qu'en histoire car, si je ne m'abuse, les murs n'ont pas sauvé Rome; Rome a payé tribut à Attila roi des Huns aux environs de 450 av. J-C et ce ne sont pas les murs qui ont arrêté Attila. Il a été arrêté parce que son armée était décimée par la maladie, qu'il ne pouvait plus maintenir ses lignes de communication et finalement parce que le pape Léon I^{er} est intervenu en personne. Je le répète, le sénateur Beaubien n'est pas plus fort en sociologie qu'en histoire. Il préconise la construction de plus d'échafauds pour faire respecter la loi et instaurer l'ordre au Canada; nous ne devrions pas faire trop attention à cela.